



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Ligue Nationale contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.3 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 4.1 « Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 4.7 « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen



LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
SIÈGE DE LA FÉDÉRATION



COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2023

BILAN ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	4 796 700	-2 800 635	1 996 065	361 321
Immobilisations incorporelles en cours			0	632 603
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 853 239		1 853 239	1 853 239
Constructions	9 556 417	-6 266 382	3 290 035	3 512 220
Installations techniques, matériel et outillage industriels	180 387	-180 387	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 737 614	-1 345 479	392 135	342 363
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	40 758 536	-8 202 737	32 555 799	29 257 908
Immobilisations financières				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	16 682		16 682	16 357
Autre titres immobilisés	4 968 955		4 968 955	4 951 323
Prêts			0	0
Autre immobilisations financières			0	0
Total I	63 868 530	-18 795 621	45 072 909	40 927 334
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	980 691	-285 048	695 642	575 559
Avances et acomptes sur commandes	128 606		128 606	53 542
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 687 751		6 687 751	6 279 409
Créances reçues par legs ou donations	31 181 468		31 181 468	37 168 111
Autres créances	13 497 678		13 497 678	16 106 364
Legs et donations en cours de réalisation			0	0
Valeurs mobilières de placement	13 845 692	-16 966	13 828 726	13 814 902
Disponibilités	66 001 026		66 001 026	57 097 865
Charges constatées d'avance	410 738		410 738	444 725
Total II	132 733 650	-302 014	132 431 635	131 540 476
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	196 602 180	-19 097 635	177 504 545	172 467 811
ENGAGEMENTS RECUS			-13 327 971	-10 443 688
LEGS NET A REALISER			13 327 971	10 443 688
Legs acceptés par les organes statutairement compétents			13 327 971	10 443 688
Assurance Vie				

BILAN PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 943 875	3 941 244
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	11 030 487	11 030 487
Réserves pour projet de l'entité	38 957 969	24 691 153
Autres réserves		
Report à nouveau	1 870 125	1 870 125
Excédent ou déficit de l'exercice	6 010 217	14 269 447
Situation nette (sous total)	61 812 673	55 802 456
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	61 812 673	55 802 456
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	50 134 246	55 747 501
Fonds dédiés	618 447	673 452
Total II	50 752 693	56 420 953
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 837 681	3 550 324
Provisions pour charges	1 078 718	1 193 768
Total III	4 916 399	4 744 093
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 996 866	3 929 682
Dettes des legs ou donations		
Dettes sur legs et donations	13 816 713	11 033 882
Legs et donations en cours de réalisation		
Dettes fiscales et sociales	1 920 733	1 743 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	277 050	111 536
Autres dettes	40 011 418	38 681 623
Produits constatés d'avance		
Total IV	60 022 779	55 500 309
Ecart de conversion passifs (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	177 504 545	172 467 811
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 516 747	3 975 097

COMPTE DE RÉSULTAT	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	4 137 965	3 800 872	337 094	9%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens dont ventes de dons en nature	759 028	661 903	97 125	15%
Ventes de prestations de service dont parrainages	7 618 824 196 581	7 420 154 187 020	198 670 9 561	3% 5%
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subvention d'exploitation	60 000	630 867	-570 867	-90%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Contributions financières reçues	21 540 377	21 754 190	-213 812	-1%
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuel	390 877	231 923	158 954	69%
Mécénats	101 677	155 340	-53 663	-35%
Legs, donations et assurances-vie	69 549 726	65 126 123	4 423 604	7%
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 134 495	2 676 772	-542 277	-20%
Utilisations des fonds dédiés	135 554	347 087	-211 532	-61%
Autres produits	20 390	44 707	-24 317	-54%
Total I	106 448 914	102 849 936	3 598 978	3%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	246 396	223 203	23 193	10%
Variation de stock	-145 821	-73 490	-72 331	98%
Autres achats et charges externes	20 752 621	15 566 838	5 185 782	33%
Aides financières	66 868 295	58 321 659	8 546 636	15%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 245 410	1 208 574	36 836	3%
Salaires et traitements	5 905 267	5 366 723	538 543	10%
Charges sociales	2 914 939	2 514 240	400 700	16%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 946 214	2 873 603	-927 389	-32%
Reports en fonds dédiés	80 550	606 032	-525 482	-87%
Autres charges	2 478 249	2 674 815	-196 567	-7%
Total II	102 292 120	89 282 197	13 009 923	15%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 156 794	13 567 739	-9 410 945	-69%

PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	18 540	26 311	-7 771	-30%
Autres intérêts et produits assimilés	1 560 771	163 241	1 397 530	856%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 876	1 831	7 045	385%
Différences positives de charge				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	9 009	-9 009	-100%
Total III	1 588 187	200 392	1 387 795	693%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 422	7 445	977	13%
Intérêts et charges assimilés	21 937	0	21 937	
Différence négative de change	0	-0	0	-100%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	10 906	1 772	9 133	515%
Total IV	41 265	9 217	32 048	348%
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 546 922	191 175	1 355 747	709%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	5 703 716	13 758 914	-8 055 198	-59%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	716 444	756 472	-40 028	-5%
Sur opérations en capital	0	2 347 699	-2 347 699	-100%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			0	
Total V	716 444	3 104 171	-2 387 272	-77%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	129 322	148 312	-18 990	-13%
Sur opérations en capital	9 802	2 342 927	-2 333 125	-100%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 139		1 139	
Total VI	140 262	2 491 239	-2 350 977	-94%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	576 182	612 932	-36 751	-6%
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0	0	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	269 680	102 399	167 281	163%
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)	0	0	0	
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)	0	0	0	
TOTAL DES PRODUITS	108 753 544	106 154 499	2 599 045	2%
TOTAL DES CHARGES	102 743 327	91 885 052	10 858 275	12%
EXCÉDENT OU DEFICIT	6 010 217	14 269 447	-8 259 230	-58%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Préstations en nature	18 514	97 645	-79 131	-81%
Bénévolat	164 037	141 283	22 754	16%
Total	182 551	238 928	-56 377	-24%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Préstations en nature	18 514	97 645	-79 131	-81%
Personnel bénévole	164 037	141 283	22 754	16%
Total	182 551	238 928	-56 377	-24%



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	10
1.1	OBJET SOCIAL.....	10
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	10
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	11
1.3.1	<i>Evènements significatifs de l'exercice</i>	11
1.3.2	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	11
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	12
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	12
2.1.1	<i>Préambule</i>	12
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	12
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable</i>	12
2.2	DÉROGATIONS.....	13
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	13
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i>	13
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	14
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	14
3.1.1	<i>Principes généraux</i>	14
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	15
3.1.2.1	<i>Développement de la colonne « D » : Immobilisations en cours</i>	15
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	15
3.1.4	<i>Détail des immobilisations et amortissements au 31 décembre 2023</i>	15
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	16
3.1.6	<i>Stocks</i>	16
3.1.7	<i>Etat des échéances des créances</i>	16
3.1.8	<i>Tableaux des dépréciations des créances et des placements</i>	16
3.1.9	<i>Disponibilités</i>	17
3.1.10	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	17
3.1.11	<i>Charges constatées d'avance</i>	18
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	19
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	19
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>	20
3.2.3	<i>Fonds dédiés liés aux legs ou dons</i>	21
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i>	22
3.2.4.1	<i>Tableau de variation</i>	22
3.2.4.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	22
3.2.5	<i>Dettes</i>	22
3.2.5.1	<i>Etat des échéances</i>	22
3.2.5.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	23
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	23
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	24
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	24
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	26
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	26
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>	26
4.2.1.2	<i>Dons manuels – dons étrangers</i>	26
4.2.1.3	<i>Legs, donations, assurance-vie</i>	27
4.2.1.4	<i>Mécénat</i>	27
4.2.1.5	<i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	27
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	28
4.2.2.1	<i>Cotisations avec contrepartie</i>	28
4.2.2.2	<i>Parrainage des entreprises</i>	28
4.2.2.3	<i>Contributions financières sans contrepartie</i>	28
4.2.2.4	<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	28

4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	29
4.2.4	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	29
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	29
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	29
4.3.1.1	Règles d'affectation des coûts directs et indirects	29
4.3.1.2	Répartition des frais de personnel.....	30
4.3.1.3	Répartition des frais de communication.....	30
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	30
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	31
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	31
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	31
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	31
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	32
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	32
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	32
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	32
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	32
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	33
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	34
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	34
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	34
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	35
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	35
4.7.2	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	37
4.7.3	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	37
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	38
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	38
5.1.1	<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	38
5.1.1.1	Engagements reçus : Legs et donations à réaliser	38
5.1.1.2	Engagements donnés.....	38
5.2	AUTRES INFORMATIONS	39
5.2.1	<i>Informations relatives à l'effectif</i>	39
5.2.1.1	Bénévoles	39
5.2.1.2	Personnel salarié	39
5.2.2	<i>Informations relatives aux dirigeants</i>	39
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	39

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **La recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **L'aide aux malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **La prévention :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Société et politiques de cancer :**

L'objectif de cette mission créée en 2011, est de se faire l'écho de la parole des malades et de leurs proches en interpellant tous les acteurs pouvant peser sur les aspects sociaux et sociétaux de cette maladie. La Ligue est ainsi un acteur puissant des politiques de santé en participant aux débats de société autour du cancer.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;

- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

1.3.1 Evènements significatifs de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par le démarrage du déploiement du nouveau logiciel de traitement des dons DONALIG. La réorganisation des services du siège a entraîné la création de plusieurs postes, notamment au sein des missions sociales, entraînant une augmentation de la masse salariale.

L'augmentation des taux d'intérêts des placements financiers a entraîné un résultat financier bénéficiaire, expliquant en partie les excédents constatés en 2023

Les excédents constatés en 2022 ont permis de financer de manière conséquente la recherche contre le cancer, notamment des équipements lourds de recherche.

Les deux campagnes avec les magasins Leclerc ont permis de récolter 1,6 M€ en mars pour le financement de la recherche des cancers de l'enfant et 1,9 M€ lors de la campagne d'octobre rose.

1.3.2 Evènements postérieurs à la clôture

La conférence des Présidents en janvier 2024 a présenté le « kit comité », permettant un financement par le siège de diagnostics conformité et territorial, pouvant aller jusqu'à la prise en charge de 80% du salaire d'un chargé de prévention au comité.

L'année 2024 sera marquée par l'organisation d'événements liés aux 25 ans des premiers états généraux de la santé.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 177 504 544.76 €.

Le résultat comptable est un excédent de 6 010 217.34 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2021-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06, applicable à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2023 [règlement ANC n° 2023-01 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 applicable à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2024 - pour les associations mentionnées à l'article 79-V du code civil local], constitue un changement de méthode comptable ayant pour conséquence la présentation, pour la première fois, d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans la note 4.2.1.2 de l'annexe des comptes annuels.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence d'estimation récente, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.
- Les actifs et passifs de succession non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, en attente d'acceptation au CA, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi-usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro.
- Les assurances vie sont comptabilisées en produits selon leur date d'encaissement et leur date de passage au CA.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.
- Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Début Exercice 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3 391 563	5 745 462	4 340 325	4 796 700
Immobilisations corporelles	49 944 802	21 658 075	17 516 682	54 086 194
Immobilisations financières	4 967 680	17 957		4 985 637
Total	58 304 044	27 421 493	21 857 007	63 868 530

3.1.2.1 Développement de la colonne « D » : Immobilisations en cours

Projets	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours
néant		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice 01/01/2023	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 397 639	548 279	145 283	2 800 635
Immobilisations corporelles	7 363 626	431 892	3 269	7 792 250
Total	9 761 265	980 171	148 552	10 592 885

3.1.4 Détail des immobilisations et amortissements au 31 décembre 2023

Nature des biens immobilisés	Montants	Amortiss.	Valeurs Nettes	Durées
Logiciels	4 796 700	2 800 635	1 996 065	3 ans
Bâtiments - Structure	3 289 838	1 461 490	1 828 348	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	925 735	642 881	282 853	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	603 868	601 907	1 961	15 ans
Bâtiments - Chauffage	405 136	285 397	119 738	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	19 461	6 456	13 005	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	460 414	326 840	133 574	25 ans
Aménagement et agencements des bureaux	1 164 033	1 055 649	108 385	10 ans
Aménagement bureaux - Charpente	9 231	5 475	3 757	25 ans
Aménagement bureaux - Facade	9 590	8 166	1 424	15 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	477 751	305 977	171 775	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	1 136 554	808 879	327 675	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	169 181	78 316	90 865	25 ans
Aménagement bureaux - Ascenseur	124 918	101 683	23 234	20 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	505 561	350 823	154 738	15 ans
Aménagement bureaux - Téléphonie	254 183	226 367	27 816	15 ans
Aménagement bureaux - Informatique	962	77	885	15 ans
Matériel de recherche	180 387	180 387	0	1 an
Matériel de Transport	9 000	9 000	0	4 ans
Matériel Informatique	1 241 414	942 560	298 855	3 ans
Mobilier	487 200	393 920	93 280	5 ans
Total	16 271 118	10 592 884	5 678 234	

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	16 357	325		16 682
Autres titres immobilisés	4 951 323	17 632		4 968 955
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
Total	4 967 680	17 957	0	4 985 637

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend notamment : un contrat capitalisation et un contrat de participation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	16 682		16 682
→ Autres titres immobilisés	4 968 955		4 968 955
→ Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	6 687 751	6 687 751	
→ Autres Créances	13 497 678	13 497 678	
→ Créances reçues par legs ou donations	31 181 468	11 988 579	19 192 888
→ Charges constatées d'avance	410 738	410 738	
Total	51 777 635	32 584 746	19 192 888

3.1.8 Tableaux des dépréciations des créances et des placements

Rubriques	Début Exercice 01/01/2023	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations	7 615 445	1 806 524	1 219 232	8 202 737
Stocks	259 311	235 106	97 369	397 048
Créances				0
Immobilisations financières				
Total	7 874 756	2 041 631	1 316 601	8 599 785

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation				Produit financier potentiel
			Au 01/01	Dotation	Reprises	Au 31/12	
Actions	229	0	229			229	
Contrat de capitalisation	4 271 587	4 271 587					
Obligations	9 500 123	9 500 000	123			123	
Bons du trésor							
Autres valeurs mobilières	73 754	57 139	17 069	8 422	8 876	16 615	
Total	13 845 692	13 828 726	17 420	8 422	8 876	16 966	0

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé	Montants	Produit financier réalisé
Comptes à terme	14 400 000	368 368,21	14 400 000	0
Livrets et comptes épargne	35 277 272	1 192 402,83	30 077 899	37 742
Comptes bancaires	14 510 447		10 765 840	76 245
Total	64 187 719	1 560 771,04	55 243 739	113 988

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Créances clients et comptes rattachés		
→ FAE - Comités départementaux	4 607 675	4 774 750
→ FAE - Autres clients	6 004	0
Débiteurs divers		
→ PAR - Comités départementaux (Recherche)	7 001 951	9 838 273
→ PAR - Comités départementaux (Cotisations 10%)	62 057	68 467
→ PAR - Divers produits à recevoir et Partenariats	49 834	612 643
→ PAR - Débiteurs divers	0	979
→ AAR - Affranchissements et divers	50 220	95 812
Créances sociales et fiscales		
→ PAR - Personnel (Tickets restaurant)	23 827	20 331
→ PAR - Personnel (Avances)	722	301
→ PAR - Organismes sociaux (CPAM)	17 803	28 413
→ PAR - Etat (Remboursement TVA)	0	0
Disponibilités		
→ PAR - Intérêts courus	614 433	84 150
Total	12 434 527	15 524 120

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Energie	8	46
Prestations diverses	92 434	86 274
Sous-traitance	16 301	15 083
Locations	54 638	844
Charges locatives	662	9 665
Maintenance et entretien	83 857	119 073
Assurance	2 113	368
Abonnements divers	10 244	1 203
Honoraires	4 653	4 391
Publicité	12 798	13 051
Déplacements	10 213	3 289
Licences	112 896	191 438
Divers	9 921	
Total	410 738	444 725

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	3 941 244	2 631				3 943 875
Fonds propres avec droit de reprise	-					-
Ecarts de réévaluation	-					-
Réserves	-					-
→ Fonds de réserve générale	11 030 487					11 030 487
→ Fonds de réserve missions sociales	24 691 153	14 266 816	7 842 616			38 957 969
Report à nouveau	1 870 125					1 870 125
Excédent ou déficit de l'exercice	14 269 447	6 010 217	1 755 523	14 269 447	7 842 616	6 010 217
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
Total	55 802 456	20 279 664	9 598 139	14 269 447	7 842 616	61 812 673

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		A l'ouverture de l'exercice	Utilisation		Transferts et Dotations	A la clôture de l'exercice	
	Année	Montant		Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation :		559 200	529 844	78 752	0	0	451 091	0
→ INCA - Relecteurs	2022	60 000	30 773	30 773			0	
→ CNAM - Espaces Sans Tabac	2022	499 200	499 071	47 979			451 091	
Contributions financières d'autres organismes		381 600	131 631	47 280	0	80 550	164 900	0
→ MALAKOFF	2020	141 600	66 350	13 600			52 750	
→ EUROPEAN CLIMATE	2021	80 000	65 281	33 680			31 600	
→ EUROPEAN CLIMATE	2023	80 000				80 000	80 000	
→ BPCE	2023	80 000				550	550	
Total		940 800	661 474	126 033	0	80 550	615 991	0

3.2.3 Fonds dédiés liés aux legs ou dons

Situation	Montant initial		Fonds à engager : au 01/01/2023	Utilisation : en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur : nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager : au 31/12/2023
Ressources	Année	Montant	A	B	C	D = A-B+C
Legs :		2 456	2 456	0	0	2 456
→ GAUTHEROT L9776	2020	1 579	1 579			1 579
→ GAUTHEROT L9776	2021	877	877			877
Dons :		50 664	9 521	9 521	0	0
→ KIABI	2022	50 664	9 521	9 521	0	0
Total		53 120	11 977	9 521	0	2 456

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice 01/01/2023	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2023
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges	3 550 324	710 019	422 662	3 837 681
→ Autres provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations	0			0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs	185 066	0	0	185 066
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	1 008 702	134 038	249 089	893 651
Total	4 744 093	844 057	671 751	4 916 398

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Âge de départ à la retraite présumé	63/64 ans	62/64 ans	63 ans	62 ans
Taux d'actualisation	3,20%	3,20%	3,75%	3,75%
Taux de progression annuel des salaires	3,10%	2,60%	3,20%	2,70%
Taux d'inflation	2,10%	2,10%	2,20%	2,20%
Taux de charges sociales et fiscales	57,75%	57,75%	57,36%	57,36%

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
→ à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 273 915	4 273 915		
Dettes des legs ou donations	13 816 713	5 826 528	7 990 185	
Legs et donations en cours de réalisation				
Dettes fiscales et sociales	1 920 733	1 920 733		
Autres dettes	40 011 418	40 011 418		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	60 022 779	52 032 594	7 990 185	0

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	481 436	324 000
→ Impôt à payer sur revenus du patrimoine	260 000	118 817
→ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	30 756	24 196
→ Taxe sur les salaires	42 194	37 633
→ Formation professionnelle et autres	94 129	91 552
→ Etat charges à payer	20 148	18 192
→ Prélèvement à la source	34 210	33 611
Dettes sociales :	1 439 297	1 419 586
→ Personnel et comptes rattachés	660 048	675 925
→ Urssaf / Pôle emploi	233 731	214 861
→ Caisse de retraite	70 177	69 051
→ Caisse de prévoyance	87 309	68 244
→ Charges à payer	388 031	391 504
Total	1 920 733	1 743 586

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Charges à payer financières :	0	0
→ CAP - Intérêts courus à payer		
Charges à payer relatives aux fournisseurs :	865 052	637 810
→ FNP - Factures non parvenues	861 738	636 978
→ FNP - Factures non parvenues intragroupe	3 313	832
Charges à payer sociales :	1 048 080	1 066 961
→ CAP - Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	498 217	526 856
→ CAP - Personnel, autres charges à payer	161 831	148 601
→ CAP - Organismes sociaux, charges sociales sur congés à payer	311 971	324 778
→ CAP - Organismes sociaux, autres charges à payer	76 061	66 726
Charges à payer fiscales :	114 276	109 744
→ CAP - Autres impôts et taxes à payer	94 129	91 552
→ CAP - Etat, charges à payer	20 148	18 192
Charges à payer autres :	24 503 409	22 216 663
→ CAP - CD	592 242	671 324
→ CAP - Subventions (autres que recherche)	18 428	18 200
→ CAP - Recherche	23 763 071	21 357 114
→ CAP - Autres	129 667	170 025
Total	26 530 817	24 031 179

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	75 648 605	75 648 605	69 397 368	69 397 368
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	70 042 280	70 042 280	65 513 385	65 513 385
→ Dons manuels non affectés	360 102	360 102	221 123	221 123
→ Dons manuels affectés	30 775	30 775	10 800	10 800
→ Legs, donations et assurance-vie non affectés	65 085 908	65 085 908	58 410 520	58 410 520
→ Legs, donations et assurance-vie affectés	4 463 819	4 463 819	6 715 603	6 715 603
→ Mécénat	101 677	101 677	155 340	155 340
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 606 325	5 606 325	3 883 983	3 883 983
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	32 128 105		31 900 724	
2.1 Cotisations avec contrepartie	4 137 965		3 800 872	
2.2 Parrainage des entreprises	196 581		187 020	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	17 662 920		18 252 439	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 130 638		9 660 394	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	60 000		630 867	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	781 281	781 281	1 535 526	1 535 526
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	135 554	9 521	347 087	0
TOTAL	108 753 544	76 439 407	103 811 572	70 932 894
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	76 357 602	56 329 607	64 736 661	46 240 500
1.1 Réalisées en France	76 357 602	56 329 607	64 719 108	46 222 947
→ Actions réalisées par l'organisme	9 489 307	8 876 144	6 404 373	5 776 976
→ Versements à un organisme central ou d'autres organismes	66 868 295	47 453 463	58 314 735	40 445 971
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	17 553	17 553
→ Actions réalisées par l'organisme	0	0	17 553	17 553
→ Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	14 237 698	6 883 248	13 677 458	6 671 202
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	14 052 122	6 815 213	13 464 466	6 507 708
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	185 576	68 035	212 992	163 494
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 822 194	10 508 438	8 208 470	7 969 248
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	975 603	1 580 519	2 211 106	2 199 808
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	269 680		102 399	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	80 550	0	606 032	9 521
TOTAL	102 743 327	75 301 812	89 542 125	63 090 279
EXCEDENT OU DEFICIT	6 010 217		14 269 447	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	182 551	182 551	238 928	238 928
1.1 Bénévolat	164 037	164 037	141 283	141 283
1.2 Prestations en nature	18 514	18 514	97 645	97 645
1.3 Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
3.1 Prestations en nature	0		0	
3.2 Dons en nature	0		0	
TOTAL	182 551	182 551	238 928	238 928
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	152 853	152 853	120 132	120 132
1.1 Réalisées en France	152 853	152 853	120 132	120 132
1.2 Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	3 730	3 730	23 657	23 657
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 968	25 968	95 140	95 140
TOTAL	182 551	182 551	238 928	238 928

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 66 % par rapport aux ressources.

Ces éléments seront étudiés plus en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui conformément au nouveau règlement ANC 2018-06 reprend les colonnes de la générosité du public présentées dans le compte de résultat par origine et destination (CROD).

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels – dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte ;
- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles.

Le montant des dons étrangers est de 36 670.26 €, et se décompose de la façon suivante :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total ALLEMAGNE	2 142,00 €
Total ANDORRE	100,00 €
Total AUSTRALIE	50,00 €
Total AUTRICHE	350,00 €
Total BELGIQUE	4 299,50 €
Total BRESIL	175,00 €
Total CANADA	2 145,00 €
Total CHINE	500,00 €
Total COLOMBIE	200,00 €
Total CONGO	390,00 €
Total COTE D IVOIRE	60,00 €
Total DANEMARK	738,00 €
Total EMIRATS ARABES UNIS	100,00 €
Total ESPAGNE	1 911,00 €
Total ETATS UNIS D AMERIQUE	3 370,35 €
Total FINLANDE	50,00 €
Total GRECE	70,00 €
Total HONGRIE	1 100,00 €
Total IRLANDE	618,00 €
Total ISRAEL	268,00 €
Total ITALIE	350,00 €
Total JAPON	35,00 €
Total LUXEMBOURG	1 690,00 €
Total MALTE	35,00 €
Total MAROC	550,00 €
Total MEXIQUE	15,00 €
Total NOUVELLE ZELANDE	100,00 €
Total PAYS BAS	6 084,36 €
Total PORTUGAL	475,00 €
Total REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	125,00 €
Total ROYAUME UNI	4 472,50 €
Total SUEDE	255,00 €
Total SUISSE	3 666,55 €
Total TUNISIE	180,00 €
Total général	36 670,26 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du règlement ANC n° 2022-04 est mise à disposition du public :

- Au siège de l'association, situé 14 rue Corvisart 75013 PARIS, sur demande expresse.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	23 521 037
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	39 910 835
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17 946 186
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 219 232
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	35 269 245
TOTAL	117 866 535

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16 854 294
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 806 524
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	29 655 987
TOTAL	48 316 805

SOLDE DE LA RUBRIQUE	69 549 729
-----------------------------	-------------------

Les produits des libéralités présentés dans le CROD ne tiennent pas compte des frais de traitements des legs, s'élevant pour 2023 à 5 346 287.76 €.

Les produits des libéralités sont reversés aux comités (sauf pour quelques comités RUP et MUP) selon les dispositions prévues par les conventions relatives au traitement des legs et assurances vies signées avec ces derniers.

Ces reversements sont comptabilisés dans les comptes du siège via les comptes 65721100 (quote-part des reversements de legs non affectés).

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes :	0
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public :	
→ Ventes (dont abonnement à "Vivre")	59
→ Prestations et autres ventes	54 257
→ Droits d'auteurs	
→ Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à "Vivre")	10 396
→ Autres produits affectés	85 427
→ Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	3 877 458
→ Produits financiers	1 578 729

Les contributions versées par le GALEC Leclerc ont été versées en totalité au siège (enregistré en quotes-parts de générosité reçues d'autres entités) et réaffectées aux comités selon l'adresse des magasins participant à l'opération.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

4.2.2.2 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.3 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.4 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023
Cotisations avec contrepartie	4 137 965
Parrainage des entreprises	196 581
Contributions financières sans contrepartie	17 662 920
Autres produits non liés à la générosité du public	10 130 638
→ Autres produits d'activités annexes	9
→ Transferts de charges	1 362 090
→ Produits exceptionnels	716 444
→ Ventes et prestations (comités)	8 052 096
Total	32 128 105

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	78 752
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières	47 280
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières provenant des comités départementaux	0
Utilisation des fonds dédiés sur ressources GP	9 521
Utilisation des fonds dédiés sur ressources GP (réseau legs affectés)	
Total	135 554

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

4.3.1.1 Règles d'affectation des coûts directs et indirects

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance analytique.

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

4.3.1.2 Répartition des frais de personnel

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	1 029 470	953 178
Actions d'information, de prévention et de dépistage	615 992	603 967
Actions de formation	192 263	193 389
Actions de recherche	597 749	520 417
Actions relations internationales	0	-603
Actions de société et politique de santé	498 726	420 276
Frais de recherche de fonds et autres ressources	1 327 303	1 205 641
Frais de fonctionnement	4 558 704	3 984 699
Total	8 820 206	7 880 963

4.3.1.3 Répartition des frais de communication

Rubriques	FRAIS RÉPARTIS EN 2023			TOTAL FRAIS	
	Magasine "vivre"	Internet Intranet	Campagnes de comm.	Exercice 2023	Exercice 2022
Frais de fonctionnement	50 806	43 631	-	94 438	1 044 447
Recherche de fonds	4 617	14 544	652 593	671 754	571 710
Missions sociales	250 399	87 262	2 527 202	2 864 864	1 243 827
Total	305 822	145 437	3 179 795	3 631 056	2 859 984

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES	France		Étranger	
Actions réalisées directement	2023	2022	2023	2022
Actions pour les malades	2 521 318	2 164 775		
Actions d'information, prévention, dépistage	3 872 409	1 805 971		
Actions de formation	392 980	444 833		
Actions de société et politique de santé	1 099 221	996 626		
Actions relations internationales	17 614	435	0	17 553
Actions de recherche	1 585 766	991 733		
Action de subvention-administration d'établissement				
Total	9 489 307	6 404 373	0	17 553
Versement à d'autres organismes	2023	2022	2023	2022
Actions pour les malades	372 301	349 688		
Actions d'information, prévention, dépistage	1 974 562	1 736 193		
Actions de formation	0	0		
Actions de société et politique de santé	0	0		
Actions relations internationales	0	0		
Actions de recherche	34 823 466	28 870 598		
Action de société et politique de santé	0	0		
Mission reversement legs	29 592 966	27 208 256		
Autres actions	105 000	150 000		
Total	66 868 295	58 314 734	0	0

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- Les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- Les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public ;
- Les achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente qui pour les entités faisant appel à la générosité du public sont vendus à un prix bien plus élevé que son prix d'achat.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Frais d'information et de communication	1 523 673	1 044 447
Frais de gestion	7 779 024	6 001 378
Formation administrative	97 236	111 540
Impôts et taxes	369 383	333 265
Charges financières	182 264	168 217
Dotations aux amortissements	858 402	549 617
Charges exceptionnelles	12 212	6
Total	10 822 194	8 208 470

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023
Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0
Report en fonds dédiés sur contributions financières	80 550
Report en fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège	0
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public provenant du siège	0
Total	80 550

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	164 037	141 283
Honoraires	Tarif négocié		
Prestations en nature	Tarif négocié	18 514	97 645
Total		182 551	238 928

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction-nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	157 381	66 868 295					89 015	967 181		80 550	246 396
Variation de stock	-74 338				-42 365	-45 269	16 152				-145 821
Autres achats et charges externes	6 068 307				10 074 335	127 153	4 482 826				20 752 621
Aides financières											66 868 295
Impôts, taxes et versement assimilés	278 663				548 331	7 235	411 181				1 245 410
Salaires et traitements	1 990 354				840 965	58 990	3 014 958				5 905 267
Charges sociales	943 846				401 659	25 690	1 543 745				2 914 939
Dotations aux amort. dép. et provisions	83 004				34 132	4 633	857 263				1 946 214
Reports en fonds dédiés											80 550
Autres charges d'exploitation	25 919				2 093 069	7 144	352 116				2 478 249
Charges financières						32 843	8 422			41 265	
Charges exceptionnelles	16 172				101 997	22 094				140 262	
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									269 680		269 680
TOTAL	9 489 307	66 868 295	0	0	14 052 122	185 576	10 822 194	975 603	269 680	80 550	102 743 327

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes	117 521	114 270
Complément contrôle légal des comptes N-1		13 000
Diligences directement liées		3 497
Total	117 521	130 767

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

RUBRIQUES	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels		
Allocations - Recherches non abouties	259 016	30 579
Autres financements - recherches non abouties	451 360	713 781
Divers	6 068	12 111
Total	716 444	756 472
Charges exceptionnelles		
Frais Legs	101 892	135 000
Social et fiscal	1 311	2 877
Dettes comités	2	8 726
Recherche	15 524	0
Financier	0	0
Divers	10 592	1 709
Total	129 322	148 312

Ce tableau ne tient pas compte des charges et produits exceptionnels liés à la vente des immobilisations.

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 20 23	EXERCICE 20 22	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 20 23	EXERCICE 20 22
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	56 329 607	46 240 500	1 - RESSOURCES LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	75 648 605	69 397 368
1.1 Réalisées en France	56 329 607	46 222 947	1.1 Cotisations sans contrepartie		
→ Actions réalisées par l'organisme	8 876 144	5 776 976	1.2 Dons, legs et mécénat	70 042 280	65 513 385
→ Versements à un organisme central ou d'autres organismes	47 453 463	40 445 971	→ Dons manuels non affectés	359 102	221 123
1.2 Réalisées à l'étranger		17 553	→ Dons manuels affectés	30 775	10 800
→ Actions réalisées par l'organisme		17 553	→ Legs, donations et assurance-vie non affectés	65 085 908	58 410 520
→ Versements à un organisme central ou d'autres organismes			→ Legs, donations et assurance-vie affectés	4 463 819	6 715 603
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 883 248	6 671 202	→ Mécénat	101 677	155 340
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 815 213	6 507 708	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 606 325	3 883 983
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	68 035	163 494			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 508 438	7 969 248			
Total des emplois	73 721 293	60 880 949	Total des ressources	75 648 605	69 397 368
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	962 591	2 199 808	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	781 281	1 535 526
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		9 521	3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	9 521	0
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 755 523	7 842 616	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DE PUBLIC		
TOTAL	76 439 407	70 932 894	TOTAL	76 439 407	70 932 894

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	30 989 629	19 698 911
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 755 523	11 197 033
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 609 898	93 685
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	31 135 254	30 989 629

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 20 23	EXERCICE 20 22	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 20 23	EXERCICE 20 22
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	152 853	120 132	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	182 551	238 928
1.1 Réalisées en France	152 853	120 132	1.1 Bénévolat	164 037	141 283
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Prestations en nature	18 514	97 645
			1.3 Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	3 730	23 657			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 968	95 140			
TOTAL	182 551	238 928	TOTAL	182 551	238 928

4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.3 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le solde disponible des ressources reportées liées à la générosité du public au 31 décembre s'élève à 31 135 253,63 €.

Ce dernier correspond au cumul du report des ressources au 1^{er} janvier 2023 pour 30 989 629.30 €, de l'excédent de la générosité du public au cours de l'exercice de 1 755 522,67 € corrigé des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public pour -1 609 898,34 €.

Ce solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

5.1.1.1 Engagements reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2023	2022
→ estimation des legs en cours d'examen avant acceptation	13 327 971	10 443 688
Total	13 327 971	10 443 688

5.1.1.2 Engagements donnés

Nature d'engagements	2023	2022
UNICANCER	1 230 000	2 460 000
CNRS, ATIP AVENIR	68 500	137 000
INCA, PAIR PANCRÉAS	110 309	110 309
INCA, PAIR TUMEUR CEREBRALE	684 938	684 938
ACSE-CIBLE	200 000	200 000
CENTRE BIOINFORMATIQUE CANCEROLOGIE	96 000	96 000
INSTITUT CURIE - cancer ado	127 000	286 850
Total	2 516 747	3 975 097

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives à l'effectif

5.2.1.1 Bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures	Equivalent temps-plein (a)	Valorisation monétaire (b)
Administrateurs élus (c)	29			
Bénévoles administratifs	7	941	0,57	16 260
Bénévoles qualifiés	6	153	0,09	2 635
Bénévoles de terrain	119	8 399	5,11	145 142
Total	161	9 493	5,77	164 038

(a) : Calculé sur la base de 35 heures hebdomadaire durant 11 mois [Nombre d'heures bénévolat / 1 645 heures]

(b) : Calculé sur la base du taux horaire 2023 d'un SMIC et demi [Nombre d'heures bénévolat x 17,28 €]

(c) : Comprend également les administrateurs en fin de mandat au 30/06/2023

5.2.1.2 Personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de salariés	Nombre d'heures	Equivalent Temps-Plein
Cadres, Agents de maîtrise et techniciens	110	190 978	104,93
Apprentis	2	1 129	0,62
Total	112	192 107	105,55

5.2.2 Informations relatives aux dirigeants

Le montant total des trois rémunérations les plus importantes de la fédération s'élève à 316 603.92 € en 2023.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « compte financier » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Le montant total des frais remboursés aux administrateurs nationaux s'élève à 18 348.04 €.